

Conseil communal du 30 novembre 2020

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2020

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

2. Commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait aux « Travaux » - modification de sa composition

En date du 14 janvier 2019, le Conseil communal a désigné Mr Bernard Wattez en tant que membre effectif et Mr Patrick Van Honacker en tant que membre suppléant de cette commission. Le 8 novembre 2020, le Groupe Pour Vous ! a fait part de son souhait de modifier la composition de la commission communale des Travaux : Mr Patrick Van Honacker est désigné comme membre effectif et Mr Bernard Wattez en tant que membre suppléant.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

3. Commission ayant dans ses attributions tout ce qui à trait à la « Ruralité »- démission d'un membre – remplacement

En date du 14 janvier 2019, le Conseil communal a désigné Mr Bernard Wattez en tant que membre effectif de cette commission. Le Groupe Pour Vous ! a fait part de la démission de Mr Wattez de ce poste. Mr Patrick Van Honacker est désigné comme membre effectif de la commission communale de la Ruralité.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

4. S.C.R.L. Les Heures Claires – constitution du Comité d'attribution – désignation des représentants

En date du 28 septembre 2020, le Conseil communal a procédé à la désignation de 7 représentants des partis politiques pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la S.C.R.L. Les Heures Claires. Celui-ci instituera un Comité d'attribution composé de 5 membres et ce, en application du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable et selon la règle de la représentation proportionnelle. Dès lors, le Comité sera constitué de deux représentants PS, d'un CDH et de deux MR pour les communes affiliées à la SCRL (Mont-de-l'Enclus, Pecq, Celles et Estaimpuis). Par courrier du 5 novembre 2020, la S.C.R.L. susdite nous a invité à faire connaître les noms des représentants appelés à siéger au sein de ce Comité.

Le Conseil est invité à désigner Mme Annie Blomme comme représentante estaimpuisienne appelée à siéger au sein du Comité d'attribution pour le groupe PS.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

5. Frais de parcours 2021 des membres du Collège communal

L'assemblée est invitée à approuver les décisions suivantes :

- durant l'année 2021, le Bourgmestre et les Echevins peuvent utiliser leur véhicule personnel pour des déplacements qu'ils ont à effectuer dans l'intérêt de l'Administration, hors du territoire de l'entité et ce, pour un maximum de 1 000 km chacun
- l'indemnité sera payée sur base de la production d'une déclaration confirmant, par un relevé détaillé, le nombre de km parcourus dans le cadre de l'exercice de la fonction et à condition que le Collège communal les ait mandatés à cet effet.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

6. Frais de télécommunication 2021 des membres du Collège communal

Le Conseil est invité à approuver les décisions suivantes :

- durant l'année 2021, les personnes énumérées ci-après peuvent bénéficier d'un remboursement concernant leurs dépenses de télécommunication effectuées dans l'intérêt de la commune selon les limites fixées ci-après :
 - * le Bourgmestre est remboursé de ses frais de télécommunication liés à sa fonction ;
 - * les Echevins se verront remboursés de leurs frais de télécommunication à concurrence d'un forfait mensuel maximum de trente euros, TVA comprise ;
- Ces remboursements ne pourront, toutefois, s'effectuer qu'en vue d'indemniser les personnes énumérées ci-avant pour leurs dépenses réelles effectuées dans l'intérêt de la commune, en excluant les dépenses personnelles.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

7. Dotation communale à la zone de secours de Wallonie picarde – exercice 2020

L'assemblée est invitée à approuver la contribution financière de la commune d'Estaimpuis dans le fonctionnement de la zone de secours de Wallonie picarde fixée au montant de 649.513,71 euros pour l'exercice 2020.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

8. Dotations communales à la zone de police pluri-communale du Val d'Escaut – exercice 2021

Le Conseil est invité à approuver :

- la contribution financière 2021 de la commune d'Estaimpuis à la zone de police pluri-communale du Val de l'Escaut pour un montant de 957.634,92 euros (+10%)
- une dotation complémentaire d'un montant de 18.499,31 euros sera versée à la zone de police pluri-communale du Val d'Escaut pour les fonctions administratives au sein du Commissariat de proximité.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

9. A.S.B.L. Le Progrès – emprunt – cautionnement communal

Le transport scolaire et extrascolaire des élèves fréquentant nos écoles communales primaires et secondaire est assuré par l'ASBL Le Progrès. En raison de l'ouverture du Centre Educatif Mitterrand Estaimpuis et de l'augmentation de notre population scolaire dans nos écoles primaires, il s'avère nécessaire de procéder à l'acquisition d'un bus. Dès lors, l'ASBL Le Progrès, par décision de son Conseil d'Administration du 15.10.2020, a décidé de contracter auprès de Belfius un crédit de 120.879,00 euros en 10 ans pour l'achat d'un bus de marque « DAF » (55 places +2). Ce crédit doit être garanti par la commune. Dès lors, le Conseil est invité à marquer son accord pour que la commune se déclare irrévocablement et inconditionnellement caution solidaire pour le remboursement de tous les montants qui seraient dus par l'emprunteur en vertu du crédit tant en capital qu'en intérêts, commission de réservation, frais et accessoires.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

10. IPALLE – Recyparcs – Augmentation du capital par apport de créance – décision du Conseil d'Administration du 15.09.20

En ce qui concerne le traitement du déchet communal, la diminution des coûts entraîne un financement excédentaire et par conséquent un ajustement à la baisse du coût réel, à ce titre, une déclaration de créance en faveur d'un montant de 40.148,50 euros est émise par l'intercommunale IPALLE laquelle propose vu la situation financière du secteur des recyparcs, d'affecter ladite somme au financement d'une augmentation de capital au cours de l'exercice 2020, d'un montant de 33.621,20 euros. Le Conseil est invité à marquer son accord pour prendre en charge une augmentation de capital de 33.631,20 euros pour l'année 2020 pour les secteurs des recyparcs de l'intercommunale IPALLE.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

11. Intercommunale IMIO – assemblée générale du 9.12.2020 – approbation des points inscrits à l'ordre du jour

Le Conseil est invité à approuver les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'IMIO du 9 décembre 2020 :

1. Présentation des nouveaux produits et services
2. Présentation du plan stratégique 2020-2022
3. Présentation du budget 2021 et approbation de la grille tarifaire 2021
4. Nomination au poste d'administrateur représentant les communes Mr Amine Mellouk.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

12. Intercommunale IMSTAM – assemblée générale du 15 décembre 2020 -approbation des points inscrits à l'ordre du jour

L'assemblée est invitée à approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 15.12.2020 de l'intercommunale IMSTAM à savoir :

1. Approbation du PV de l'AG du 2.09.2020
2. Situation des différents services de l'IMSTAM et impact de la pandémie Covid-19
3. Plan stratégique 2021
4. Budget 2021
5. Divers

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

13. Intercommunale IPALLE – assemblée générale du 17 décembre 2020 -approbation des points inscrits à l'ordre du jour

L'assemblée est invitée à approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 17.12.2020 de l'intercommunale IPALLE à savoir :

1. Approbation du Plan stratégique – révision 2021
2. Approbation des montants proposés par le Comité de rémunération pour la rémunération des Président et Vice-Président
3. Ne pas être physiquement représenté à l'Assemblée générale ordinaire d'IPALLE du 17.12.2020

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

14. Intercommunale IDETA– assemblée générale du 17 décembre 2020 -approbation du point inscrit à l'ordre du jour

L'assemblée est invitée à approuver le point inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 17.12.2020 de l'intercommunale IDETA à savoir :

1. Evaluation 2020 du Plan stratégique et du Budget 2020-2022

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				

TOTAL				
--------------	-------	-------	-------	-------

15. Intercommunale IGRETEC – assemblée générale du 17 décembre 2020 -approbation des points inscrits à l'ordre du jour

Le Conseil est invité à approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 17.12.2020 de l'intercommunale IGRETEC à savoir :

1. Affiliations/Administrateurs
2. Modifications statutaires
3. Première évaluation du Plan stratégique 2020-2022
4. Création de NEOVIA
5. IN HOUSE : fiches de tarification

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

16. Intercommunale ORES Assets – assemblée générale du 17 décembre 2020 -approbation du point inscrit à l'ordre du jour

L'assemblée est invitée à approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 17.12.2020 de l'intercommunale ORES Assets à savoir :

1. Plan stratégique – évaluation annuelle

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

17. Intercommunale IEG – assemblée générale du 18 décembre 2020 -approbation du point inscrit à l'ordre du jour

L'assemblée est invitée à approuver le point inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 18.12.2020 de l'intercommunale ORES Assets à savoir :

1. Approbation de l'évaluation 2020 du Plan stratégique 2020-2021-2022

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

18. Estaimpuis – déclassement du matériel roulant et d'exploitant, mobilier et autres immobilisations (compte général 23 301)

L'assemblée est invitée à approuver la proposition de déclassement du matériel de reprographie suivant :

<u>Numéro</u> <u>Patrimoine</u>	<u>libellé de la comptabilité</u>	<u>marque</u>	<u>code</u> <u>fonction</u>	<u>année</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Valeur</u>
05 330 0001	récurveuse balayeuse		124	1982	3.190,39 €
05 330 0001 01	récurveuse balayeuse		124	1993	5.836,38 €
05 330 0003	tracteur tondeuse	kubota	124	1984	2.831,94 €
05 330 0003 01	tracteur tondeuse	kubota -			
	achat renault 11 d'occasion		124	1996	2.107,09 €
05 330 0005	débroussailleuse	kawasaki	124	1990	632,13 €
05 330 0006	débroussailleuse	Husqvarna	124	1991	578,96 €
05 330 0014	tondeuse à gazon	Jhon Deere	124	1991	1.016,36 €
05 330 0018	machine traceuse		124	1990	8.910,28 €
<u>Numéro</u> <u>Patrimoine</u>	<u>libellé de la comptabilité</u>	<u>marque</u>	<u>code</u> <u>fonction</u>	<u>année</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Valeur</u>
05 330 0025	équipement camion Daf		124	1993	1.899,41 €
05 330 0037	jeu « araignée »		124	1996	13.497,80 €
05 330 0041	chariot élévateur		124	1997	8.998,53 €
05 330 0043	tracto-pelle	Massey Fergu.	124	2002	23.996,09€
05 330 0043 01	complément moteur tracto		124	2002	805,68 €
05 330 0044	visseuse		124	1997	194,82 €
05 330 0047	perceuse sur accu		124	1997	264,20€
05 330 0054	foreuses + mèches		124	1998	1.628,24 €
05330 0055	visseuses		124	1998	629,60 €
05 330 0059	divers acquisition matériel		124	2000	1.096,33 €
05 330 0059 06	jeu de lacrosse		124	2000	168,72 €
05 330 0059 05	divers acquisition mat. Sportif		124	2000	660,88 €
05 330 0059 04	diverses fourni. Mat. sportif		124	2000	711,70 €
05 330 0059 03	diverses fourni. Mat.sportif		124	2000	438,82 €
05 330 0059 02	matelas de chute		124	2000	785,13 €
05 330 0059 01	torches halogènes pour S. poli		124	2000	1.181,81 €
05 330 0062	tondeuse	Niagara	124	1998	1.367,58 €
05 330 0063	radio portable		124	2000	703,39 €
05 330 0063 02	6 radios portables + batteries		124	2000	3.999,07 €
05 330 0063 01	radio portable service police		124	1999	2.474,03 €
05 330 0064	touret électrique		124	1998	104,07 €
05 330 0065	souffleur		124	2002	495,79 €
05 330 0065 01	souffleur		124	2002	509,92 €
05 330 0073	tondeuses 2 et 4 temps et tail.		124	2001	3.748,79 €
05 330 1111	débroussailleuse	Husqvarna	124	1996	495,54 €
05 330 9984	appareil photo numérique		124	2002	489,00 €
05 330 9989	téléphones portables		124	2000	879,03 €
05 330 9995	tondeuses	Kaaz	124	1999	3.230,47 €

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

19. Bâtiments communaux – installation d’alarmes incendie et intrusion – approbation des conditions et du mode de passation

L’assemblée est invitée à approuver le cahier des charges n°2021/BE/T/002 et le montant estimé du marché « Bâtiments communaux – installation d’alarmes incendie et intrusion » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant estimé s’élève à 77.685,91 euros HTVA.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

20. Saint-Léger – ruelle du Temple – rénovation totale de la voirie – approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil est invité à marquer son accord sur le cahier des charges n°2021/BE/T/001 et le montant estimé du marché « Saint-Léger – ruelle du Temple – Rénovation totale de la voirie » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant estimé s’élève à 70.617,44 euros HTVA.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

21. Saint-Léger, rue du Château d’Eau – travaux d’égouttage – approbation des conditions et du mode de passation

L’assemblée est invitée à approuver la description technique n°2020/BE/T025 et le montant estimé du marché « Saint-Léger, rue du Château d’Eau – travaux d’égouttage » établis par le service technique. Le montant estimé s’élève à 19.100,00 euros HTVA.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				

Écolo				
TOTAL				

22. Estaimpuis – CEME – travaux phase 2 – achat de matériel électrique – approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil est invité à approuver le cahier des charges n°2021/BE/F/001 et le montant estimé du marché « Estaimpuis CEME – travaux phase 2 – Achat de matériel électrique » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 57.483,09 euros HTVA.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

23. Estaimpuis – CEME – travaux phase 2 – achat de fourniture de menuiserie – approbation des conditions et du mode de passation

L'assemblée est invitée à approuver la description technique n°2021/BE/F/002 et le montant estimé du marché « Estaimpuis CEME – travaux phase 2 – Achat de fourniture de menuiserie » établis par le service technique. Le montant estimé s'élève à 16.225,88 euros HTVA.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

24. Appel à projets « Commune pilote Wallonie picarde 2020 » - approbation de la structure de la Commission consultative communale vélo – manifestation d'intérêt

L'appel à projets « Commune pilote Wallonie cyclable 2020 » permet de couvrir des dépenses en matière d'infrastructures dans les communes qui désirent mener sur leur territoire une politique volontariste en faveur du vélo utilitaire et qui motive leur intérêt à devenir Commune Wallonie Cyclable. La subvention octroyée dans le cadre dudit appel à projets est plafonnée à 300.000 euros. Le taux d'intervention de la Région wallonne s'élève à 80% des travaux subsidiables, le financement complémentaire étant apporté par la commune.

Cet appel à projets requiert la mise en place d'une « Commission consultative communale vélo » en outre, le SPW autorise que le formulaire de candidatures à remettre au plus tard le 31.12.2020 soit ratifié ultérieurement par le Conseil communal pour autant que ce dernier approuve le formulaire « Communes pilotes Wallonie Cyclable Manifestation d'intérêt » au plus tard le 31.12.2020. Le Collège communal a marqué son intérêt pour le projet et souhaite se porter candidat par décision du 10.10.2020.

Le Conseil est invité à approuver le formulaire « Communes pilotes Wallonie cyclable Manifestation d'intérêt » et la structure de la composition de la Commission consultative communale vélo ».

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

25. Développement rural – création d'un atelier rural à Estaimbourg – convention -faisabilité 2020 – ratification décision du Collège

En date du 6 mai 2019, la Commission locale de Développement rural a décidé de la programmation des prochains projets et a opté pour la mise en œuvre de la fiche-projet 35 du PCDR « Créer un atelier rural » en 2019. Par courrier du 10.10.2020, le SPW, Direction du Développement Rural a demandé de marquer accord sur une nouvelle proposition de convention-faisabilité 2020 réglant l'octroi d'une subvention du projet de création d'un atelier rural à Estaimbourg. Le montant global estimé de la subvention est de 416.437,96 euros et celui de la provision fixé à 20.000 euros.

La délibération du Conseil approuvant la convention-faisabilité devait parvenir à l'Administration régionale avant le 20.11.20 étant donné que l'Inspection des Finances ne rendait plus d'avis après cette date. Dès lors, il y a eu lieu de faire approuver ladite convention de faisabilité par le Collège et de faire ratifier cette décision par le Conseil lors de sa plus prochaine séance.

Par conséquent, le Conseil est invité à ratifier la décision du Collège communal du 12.11.2020 ayant pour objet : « Développement rural. Création d'un atelier rural à Estaimbourg – convention-faisabilité 2020 ».

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

26. Règlement complémentaire sur le roulage – approbation

Le Conseil est invité à approuver les règlements complémentaires de roulage suivants :

a. Estaimpuis – section Bailleul – place abbé César Renard

Il y a lieu de revoir les mesures de circulation à la place abbé César Renard à Bailleul en interdisant la circulation à tout conducteur de véhicule dont la masse en charge excède 3.5 tonnes sauf pour la desserte locale et en établissant une zone d'évitement striée triangulaire d'une longueur de 8m et réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 4m, du côté pair, le long du n°24.

b. Estaimpuis – section Bailleul – rue de Templeuve

Il y a lieu de revoir les mesures de circulation à la rue de Templeuve à Bailleul en abrogeant le sens interdit depuis la place abbé César Renard à la rue Saint-Brice, en interdisant à la circulation, dans les deux sens, à tout conducteur sauf pour la desserte locale, les véhicules de plus de 3.5 tonnes et les cyclistes, entre la rue Saint-Brice et la place abbé César Renard.

c. Estaimpuis – agglomération

Il y a lieu de revoir les mesures de circulation dans l'agglomération d'Estaimpuis via le placement de signaux F1 et F3 comme suit :

- rue de la Maison Rouge à hauteur du n°9
- rue d'Hermonpont à hauteur du n°15
- rue de la Motte Brûlée à hauteur du n°5A.

d. Estaimpuis – Axe formé par les rues du Moulin Measure et des Résistants

Il y a lieu de revoir les mesures de circulation dans l'axe formé par les rues du Moulin Measure et des Résistants en limitant la vitesse maximale à 30km/h pour les conducteurs de véhicules dont la masse maximale autorisée excède 3.5 tonnes, entre les rues des Tonneliers et de la Bouteillerie.

e. Estaimpuis – section Estaimpuis – rue de Menin

Il y a lieu de revoir limiter la vitesse à 30km/h entre les n°14 et 15 dans la rue de Menin, aux abords du CEME. La voirie étant mitoyenne avec la France, les autorités françaises rencontrées sur place ont marqué leur accord sur cette proposition.

f. Estaimpuis – section Evregnies – place

Il y a lieu de revoir les mesures de circulation à la place d'Evregnies en réservant un emplacement de stationnement pour personnes handicapées dans la case située à hauteur du n°7 du parking central.

g. Estaimpuis- section Leers-Nord – agglomération

Il y a lieu de modifier l'agglomération de Leers-Nord via le placement de signaux F1 et F3 comme suit :

- rue des Salines à son débouché sur la rue de la Fournette ;
- rue de la Fournette, à hauteur du n°12.

h. Estaimpuis – section Leers-Nord – rue des Mésanges

Il y a lieu de revoir les mesures de circulation à la rue des Mésanges en établissant une rue scolaire dans la boucle reliant les n°20 à 24 via notamment le placement de barrières amovibles.

i. Estaimpuis – section de Leers-Nord – rue de Belva

Il y a lieu de réserver la circulation aux piétons et cyclistes sur l'accotement en saillie existant, du côté impair, entre les rues Louis Descamps et du Centre et d'établir un passage pour cyclistes à hauteur des n°24 et 28 de la rue de Belva afin de permettre aux cyclistes de pouvoir accéder à la rue de la Motterie.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

27. Arrêtés du Bourgmestre - ratification

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

H U I S C L O S

28. Personnel enseignant – ratification délibérations du Collège

Bonne séance

Daniel SENESAEL
Député – Bourgmestre